

## 22 mars : toutes et tous dans la rue !



**1** Après le succès de la grève du 10 octobre 2017, sept organisations syndicales, dont la FSU, appellent à la mobilisation le 22 mars et lancent une pétition unitaire « pour la Fonction Publique et les services publics, pour le pouvoir d'achat, les missions publiques, le statut, l'emploi et les conditions de travail ». Jamais l'existence et les missions de la fonction publique n'avaient été autant menacées. Après le retour du jour de carence, le gel du point d'indice et le report d'un an du PPCR, G. Darmanin annonce un « Plan de départs volontaires », la suppression de 120 000 emplois en 5 ans, le recours accru aux contractuel-les, la rémunération au mérite et la remise en cause des grilles salariales et des « missions de services publics », qui constituent une protection individuelle et collective. La crise de recrutement persiste, il serait donc nécessaire de revaloriser nos professions : en 1980, professeur-e-s, CPE et PsyEN débutant-e-s gagnaient 2 fois le SMIC, aujourd'hui c'est 1,25 fois seulement. Pour la rentrée 2018, les effectifs augmentent encore à Créteil, mais pas les moyens horaires. La DHG baisse même pour les lycées du 77 ! En collège, les HSA et les IMP explosent et atteignent 1357 ETP (équivalents temps plein) : autant de postes qui ne seront donc pas créés. On constate aussi une forte baisse des moyens alloués aux ULIS et aux UPE2A. Le SNES Créteil dénonce ces attaques contre le Service Public d'Éducation Nationale ; il pèsera de tout son poids pour appuyer les revendications des établisse-

ments en lutte. La loi Vidal, dite loi pour l'orientation et la réussite des étudiants (ORE), a été adoptée jeudi 15 février. Parcoursup limitera l'orientation des bachelier-e-s sans améliorer leur réussite. Ce sera partout la sélection par les notes, les universités ne pouvant pas examiner les milliers de candidatures. Malgré l'augmentation du nombre des candidat-e-s au supérieur, le nombre de places n'augmentera pas. Le but du gouvernement est clair : restreindre l'investissement dans le supérieur en généralisant la sélection, outil du tri social. La réforme du lycée annoncée enfermera les lycéen-ne-s dans des choix précoces dès la fin de la Seconde ce qui renforcera les inégalités sociales et de genre. La réforme du bac, avec six examens finaux et un contrôle continu important, aboutira à un bac maison dévalué et la fin du diplôme national. L'organisation des épreuves communes et leur correction incomberont aux personnels de l'établissement (en janvier et avril en 1ère et décembre en terminale) alors que les cours seront maintenus : un alourdissement de notre charge du travail. La majorité des collègues rejette ce bouleversement de nos métiers, de la finalité du lycée et de la formation des élèves.

**Soyons nombreux et nombreuses le jeudi 22 mars pour la défense du service public.**

◆ DOMINIQUE CHAUVIN, EMILIE CLAIR, MARTINE CLODORÉ

## Classe exceptionnelle : la méritocratie assumée



« La classe exceptionnelle doit être un débouché de carrière pour tous-tes. »

◆ MARTINE CLODORÉ

**2** La première « CAPA classe exceptionnelle » du 9 février a examiné les listes des agrégé-es proposé-es par le rectorat. Le SNES-FSU était la seule organisation syndicale présente. C'est la CAPN des 19 et 20 mars 2018 qui déterminera les promu-e-s. Cette CAPA-ballon d'essai nous inquiète : impréparation, volonté flagrante de l'administration de promouvoir des collègues quelle que soit leur ancienneté, loin du contrôle paritaire. Après une vérification minutieuse du projet du rectorat, nous avons dénoncé des candidatures invalidées à tort, une rupture d'égalité de traitement pour 161 collègues n'ayant aucune appréciation de leur IPR et le poids prépondérant des avis hiérarchiques. Il serait scandaleux qu'une telle situation se reproduise, pour les CAPA des certifié-es, CPE de 2017 puis dans deux mois, pour les campagnes 2018. L'objectif du SNES-FSU est que la classe exceptionnelle soit un vrai débouché de carrière offrant au plus grand nombre le meilleur indice de pension de retraite possible. Il faut que les listes de proposé-e-s évoluent en faveur des retraitsables de l'année, afin de faciliter la rotation des promu-es à partir de 2024 (année à partir de laquelle seuls les départs en retraite permettront de nouvelles promotions). **Compte tenu de la complexité des contrôles, fournissez-nous en amont votre fiche syndicale avec le plus d'éléments possibles à : s3cre@sn.es.edu**

## Intra 2018 : n'oubliez pas de faire vos vœux.

**3** Le serveur SIAM ouvre du lundi 12 mars, 12h au mercredi 28 mars 2018, 14h. A l'issue du mouvement inter commence la phase du mouvement intra. Chaque académie publie à cette occasion une circulaire rectorale avec les éléments de barème d'affectations. Le SNES-FSU Créteil a alerté le rectorat et le ministère sur le déséquilibre persistant entre l'importance des bonifications familiales et les autres bonifications, ce qui conduit à un mouvement à deux vitesses. En collège, les bonifications « Éducation prioritaire » reposent désormais sur trois critères : REP+, REP et politique de la ville. Les lycées ex-APV disposent, pour deux mouvements encore, d'un dispositif transitoire avec l'ancienneté calculée jusqu'au 31/08/2015. Depuis cette date, les lycées relevant de la politique de la ville donnent droit à une bonification.

Cette année encore, seul-es les collègues ayant demandé la bonification stagiaire de 50 points à l'intra l'obtiendront à l'intra sur leur premier vœu large. Les autres collègues pourront toujours l'utiliser lors des deux prochains mouvements inter et intra. Les nouvelles dispositions relatives à l'autorité parentale conjointe seront appliquées lors du mouvement intra.

**Contactez nos élu-es afin de formuler au mieux vos vœux, à l'adresse suivante mutations@creteil.snes.edu. Comme les années précédentes, nous proposerons des rendez-vous individuels aux collègues syndiqué-e-s.**

◆ ADRIEN BERCHER

## Bac Blanquer, bac inégalitaire

**4** La réforme de J.M. Blanquer est largement désapprouvée par les professeurs et les parents, mais le bulldozer a avancé. Les médias perdus dans les aspects techniques se sont contentés de quelques remarques sur « le grand oral », incapables ou sans volonté d'analyser les conséquences hautement politiques de cette réforme sur la société. Le mensonge annonçant l'abandon de « l'usine à gaz du bac » n'a pas été relevé. Pourtant la réforme annoncée ne fait que transférer aux lycées la charge de l'organisation et du financement de nombreuses épreuves (une vingtaine sur deux ans). La mise en place de lycées à deux vitesses est en marche : ceux qui auront les doublettes de spécialités élitistes et ceux qui ne les auront pas. Ceux dont le contrôle continu sera estimé

exigeant, avec un bac de valeur, et ceux jugés comme délivrant un bac au rabais. La sectorisation scolaire, avec laquelle nous pouvions tendre vers une mixité sociale par des délimitations géographiques réfléchies, risque d'être abandonnée au profit de l'optimisation des structures proposant telle ou telle spécialité sur un bassin. **Informons et mobilisons les parents de collège dont les enfants seront concernés par ce nouveau lycée et nouveau baccalauréat. Élaborons des contacts avec les fédérations de parents pour organiser des réunions. Utilisons le matériel de mobilisation disponible sur [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) !**



◆ CATHERINE ROUSTAN

## " Devoirs faits " mais à quel prix ?

**5** Heures d'enseignement en baisse, fermetures de classes, suppressions de postes, mais de gros moyens dédiés à « devoirs faits » ! Ce dispositif s'est généralisé dans les collèges en novembre. Lors des réunions paritaires consultatives pour la rentrée 2018 (CTSD), les représentant-e-s du SNES-FSU 94 et 77, ont appris le montant énorme des enveloppes, octroyées en toute opacité. Dans le 94, la dotation « devoirs faits » sera de 24 620 h de janvier à juin puis de 27 570 h de septembre à décembre 2018 - soient environ dix heures supplémentaires hebdomadaires hors DHG à chaque collège du 94. Dans le 77, 52 000 h ont été octroyées pour couvrir les 24 semaines des 128 établissements seine-et-marnais - soient 20 h hebdomadaires supplémentaires en moyenne pour chacun - presque l'équivalent d'une classe supplémentaire par collège ! La DSDEN 93 ne nous a pas communiqué le montant de son enveloppe. À l'heure où des collèges de l'académie suppriment des classes ou n'en créent pas malgré leurs effectifs pléthoriques, où les DHG sont rabolées, insuffisantes pour absorber la croissance démographique, de tels choix sont inquiétants. Ces HSE sont attribuées au détriment des heures de cours et des créations de postes. La spécificité de nos missions est gommée : des CPE, des AED pourront les assurer, voire des « associations agréées » ou « des volontaires du service civique ».

◆ ARNAUD BOYER, FLORENT MARTINIE, CHI LAI NGAN



« Les HSE "devoirs faits" sont attribuées au détriment des heures de cours. »





## Loi ORE : ce sera sans les PsyEN !

**6** Les psychologues de l'EN spécialité Éducation Développement et Orientation sont les grand-e-s absent-e-s de la loi Orientation et Réussite des Étudiants. Le recours aux deux professeur-e-s principaux/les, aux volontaires du service civique, aux étudiant-e-s, etc. est un choix politique. Il n'a évidemment pas été question de créer des postes de psychologues de l'Éducation Nationale pour travailler en complémentarité avec les professeur-e-s principaux/les. Leurs missions ont pourtant été réaffirmées avec la création du nouveau corps lors du précédent gouvernement.

Les PsyEN accompagnent les élèves dans leur projet de formation en prenant en compte leur singularité, leurs motivations, leur histoire personnelle et leur développement. Les communications du MEN apparaissent comme un déni de notre profession alors que nous continuons à accompagner les lycéen-ne-s et les équipes pédagogiques. Ce sont les PsyEN qu'on appelle pour assurer l'accueil dans les salons de l'orientation, les réunions de parents, les formations de professeur-e-s. Ils/elles en ont l'habitude et la professionnalité, mais il est hors de question que cela devienne des activités exclusives et remplace les missions qui constituent notre cœur de métier ! Pour les professeur-e-s, ce glissement de missions n'est pas non plus sans poser problème : charge de travail et tensions accrues, accompagnement des élèves dans un processus de sélection qui ne dit pas son nom... Pour le secteur privé, le marché de l'orientation apparaît très lucratif : les officines et start-up sont en marche !

Nos élèves demandent un accompagnement humain de qualité, des regards croisés et complémentaires pour les accompagner vers l'autonomie et l'émancipation ! Exigeons la suppression de cette loi, des postes et des investissements à la hauteur de cet enjeu !

◆ GÉRALDINE DURIEZ

## Le Grand Paris : fin des services publics en collèges ?

**7** Le gouvernement poursuit la réforme territoriale en annonçant la suppression des départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Ces deux collectivités territoriales devraient être intégrées au Grand Paris prochainement. La création de métropoles, plébiscitée par un large spectre politique, constitue une étape décisive de l'agenda libéral.

Cette réorganisation procède d'une volonté économique : aménager l'espace francilien au service des firmes transnationales en leur confiant la mise en œuvre de ces travaux.

Ce fonctionnement oligarchique ne laisse aucune place à la société civile. Il confère un pouvoir démesuré à de grands syndicats techniques et à leurs partenaires privés (Véolia, Vinci, etc.), lesquels influencent grandement les politiques urbaines, accroissent leur emprise sur nos vies et pérennisent les inégalités qui déchirent le tissu social.

La professionnalisation de la politique et ses effets délétères trouve aussi sa source dans ces relations entre le pouvoir politique et le monde des affaires.

D'où le soupçon récurrent de conflit d'intérêts. Les collèges seraient touchés : restauration, maintenance, nettoyage, informatique, solidarités, conditions de travail et carrière des agents. En effet, les EPT (Etablissements Publics Territoriaux), de taille plus petite, qui récupéreraient cette compétence n'auraient pas la capacité budgétaire des départements.

La suppression des collectivités territoriales départementales accélérerait la privatisation des services publics dans les collèges.

◆ ARNAUD BOYER

## Vos rendez-vous

- ▲ 12 mars  
Début campagne mutations intra académiques  
Ouverture du serveur jusqu'au 28 mars sous réserve de modification. Voir sur notre site <http://www.creteil.snes.edu>
- ▲ 15 mars  
CAPA liste aptitude agrégé-e-s
- ▲ 19 et 20 mars  
CAPN classe exceptionnelle agrégé-e-s
- ▲ 20 mars  
CAPA liste aptitude certifié-e-s  
Classe exceptionnelle certifié-e-s
- ▲ 22 mars  
Mobilisation pour la défense de la Fonction Publique

Journal bimestriel  
Prix : 2 euros  
Abonnement : 10 euros  
Directrice de publication :  
Martine Clodré  
Relecture : Odile Marais  
Graphisme : © Anne Vergoli  
Maquette : SNES-FSU Créteil  
Imprimerie : cava Expressions2  
114 rue de Meaux 75019 Paris  
CPPAP 0921506180  
ISSN 275-9352 n°2016-7



SNES-FSU Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex  
Tél. 01.41.24.80.54



<b>1 L'ACTUALITÉ</b> 22 mars : toutes et tous dans la rue !	<b>2 LES PERSONNELS</b> Classe exceptionnelle méritocratie assumée	<b>3 LES PERSONNELS</b> Intra 2018 : n'oubliez pas de faire vos vœux	<b>4 LE MÉTIER</b> Bac Blanquer, bac inégalitaire
<b>5 LE MÉTIER</b> "Devoirs faits" mais à quel prix ?	<b>6 LA VIE DU SNES</b> Loi ORE : ce sera sans les PsyEN !	<b>7 À VENIR</b> Grand Paris : fin des services publics en collèges ?	<b>8 À VOS AGENDAS</b> Vos rendez-vous